



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 98899

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc alerte M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur la distribution par la Commission européenne de plus de trois millions d'exemplaires d'un agenda 2011 à destination des classes de seconde dans l'ensemble de l'Union européenne. En effet, cet agenda ne mentionne pas les fêtes chrétiennes alors que les fêtes juives, hindoues, sikhs et musulmanes le sont. Cette omission est tout simplement incompréhensible, et indigne de nombreux citoyens attachés aux valeurs de l'Europe. L'Union européenne ne peut nier ses racines chrétiennes, par son histoire, mais surtout au vu de la culture de ses ressortissants. C'est pourquoi il le remercie de lui faire part des actions qu'il entend mener sur cette erreur qui ne peut rester sans réaction.

Texte de la réponse

Plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011, diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. Le précédent ministre des affaires européennes, Laurent Wauquiez, avait directement saisi le commissaire John Dalli sur ce sujet. Cette omission est d'autant plus dommageable que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda scolaire destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant non seulement d'inscrire leurs devoirs de classe, mais également de prendre connaissance, à travers un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives à l'Europe, à son histoire, à son fonctionnement et aux politiques qu'elle met en oeuvre. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable et qui ne résultait en aucun cas d'une politique discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre d'excuses ont été envoyés par les services de la Commission aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. Nous ne souhaitons pas mettre en doute la bonne foi de la Commission. Aussi prenons-nous bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98899

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 804

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8524